

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2026

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2026

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-5
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats	6
Évolution des actifs nets	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10-13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE qui comprennent le bilan au 31 mars 2026 et les états de l'évolution des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits des dons reçus et des contributions parentales pour des activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. En conséquence, mon audit de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et je n'ai pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons et des contributions parentales reçus pour des activités de financement, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos le 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, de l'actif à court terme au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025 et de l'actif net du 1er avril au 31 mars 2026 et 2025.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada, et je suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et met en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme ;
- J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation ;
- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.



KENDI KHIREDINE CPA INC. ¹

Montréal, 5 juin 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A131979

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions et contributions		
Ministère de la Santé et des Services Sociaux		
CCSMTL PSOC - Mission globale	310 597	224 587
CCSMTL PSOC - Entente spécifiques	45 714	121 829
Subvention fédérale Programme Emploi Été Canada	13 179	18 238
Programme PALÎM - AlterGo	15 423	14 124
Ville de Montréal (CIALM)	10 730	6 399
Programme soutien aux bénévoles	-	2 000
Autres produits		
Intérêts	3 337	4 080
Contribution parentale	79 699	71 994
Dons	10 058	6 964
Membership	920	-
Autres	12	-
	<u>489 669</u>	<u>470 214</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	465 215	393 882
Loyer	15 240	14 760
Matériel éducatif	16 425	11 041
Honoraires professionnels	10 617	10 389
Frais de bureau	8 370	5 077
Assurances	4 256	4 105
Télécommunications	2 747	2 039
Frais bancaires	1 853	1 899
Chauffage et électricité	1 914	1 889
Entretien et réparations	2 203	1 000
	<u>528 840</u>	<u>446 081</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(39 171)</u>	<u>24 133</u>

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026		2025
	Fonds affectés aux projets	Non affectés	Total
	\$		\$
SOLDE AU DÉBUT	64 000	104 561	168 561
Excédent des produits sur les charges	-	(39 171)	(39 171)
Utilisation ou virement des affectations	(64 000)	64 000	-
Affectation de l'exercice	-	-	-
SOLDE À LA FIN	-	129 390	168 561

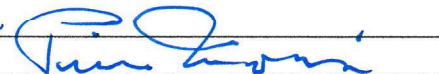
LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

BILAN

AU 31 MARS 2026

	2026	2025
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	156 150	191 814
Débiteurs (note 4)	2 928	1 766
Frais payés d'avance	2 215	938
	<u>161 293</u>	<u>194 518</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	18 298	24 697
Revenus perçus d'avance	2 875	1 260
Subventions reportées (note 6)	10 730	-
	<u>31 903</u>	<u>25 957</u>
ACTIFS NETS		
AFFECTÉS (note 7)	-	64 000
NON AFFECTÉS	<u>129 390</u>	<u>104 561</u>
	<u>129 390</u>	<u>168 561</u>
	<u>161 293</u>	<u>194 518</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	(39 171)	24 133
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(1 164)	71
Frais payés d'avance	(1 277)	(392)
Créditeurs	(6 399)	(154)
Revenus et subventions reportés	<u>12 347</u>	<u>(935)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(35 664)	35 693
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>191 814</u>	<u>169 091</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>156 150</u></u>	<u><u>191 814</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse.

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE est un organisme sans but lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 30 mars 1999. Sa mission est d'offrir un support aux parents d'enfants atteints d'un handicap. Il a le statut d'organisme de bienfaisance enregistré et est exempté de l'impôt sur le revenu.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dons sont constatés à titre de revenus durant l'exercice où ils sont perçus. Les revenus liés à une activité de financement sont constatés à titre de revenus durant l'exercice où les activités de financement ont lieu. Les contributions parentales sont constatées à titre de revenus lorsque le service de répit est rendu.

Les dons reçus sous forme de biens ou de services, pour lesquels des reçus officiels aux fins d'impôt sont émis, sont comptabilisés à la juste valeur de marché des biens et services reçus.

Aide Gouvernementale

L'aide gouvernementale sous forme de subvention est comptabilisée lorsqu'elle est accordée à l'organisme. Il s'agit principalement de subventions salariales.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent de nombreuses heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ces actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3- IMMOBILISATIONS IMPUTÉES AUX RÉSULTATS

Le coût des immobilisations détenues par l'organisme est le suivant :

	2026	2025
	\$	\$
Améliorations locatives	147 087	147 087
Mobilier et équipement	24 676	24 676
Équipement informatique	13 464	13 464
	<u>185 227</u>	<u>185 227</u>

4- DÉBITEURS

	2026	2025
	\$	\$
Clients	805	75
Taxes à la consommation à recevoir	2 123	1 691
	<u>2 928</u>	<u>1 766</u>

5- CRÉDITEURS

	2026	2025
	\$	\$
Fournisseurs	4 523	3 392
Salaires et vacances	13 775	21 305
	<u>18 298</u>	<u>24 697</u>

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

6- LES SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considéré et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	Solde au 31 mars 2025	Encaissements	Constatés à titre de produits	Solde au 31 mars 2026
Ville de Montréal	-	21 460	10 730	10 730

7- ACTIFS NETS AFFECTÉS

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation internes à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration. Le détail des affectations et utilisations de l'exercice terminé le 31 mars 2026 sont répartis comme suit :

	Solde au 31 mars 2025	Affectation de l'exercice	Virement de l'exercice	Solde au 31 mars 2026
Manger en santé	6 000	-	6 000	-
Mobiliers, matériels et aménagement des lieux	5 000	-	5 000	-
Équipements informatiques	32 000	-	32 000	-
Projets pilotes de répit (à l'extérieur et les vendredis)	11 000	-	11 000	-
Personnel et familles (équipes, formations, rencontres)	8 000	-	8 000	-
Défibrillateur	2 000	-	2 000	-
	<u>64 000</u>	<u>-</u>	<u>64 000</u>	<u>-</u>

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

8- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme a signé un bail avec la Fondation Yvon Lamarre échéant le 30 juin 2028. Le loyer est fixé à 1 200 \$ par mois jusqu'à juin 2024 et de 1 240 \$ par mois à partir de juillet 2024 et l'organisme est responsable de l'électricité et du chauffage de l'immeuble situé au 9281 14e Avenue, Montréal, Québec, H1Z 3V4. Le bail est renouvelable annuellement pour une période de 5 ans, tant et aussi longtemps que Maison de Répit La Ressource offrira des services de jours à des personnes présentant une D.I ou un T.S.A. et des services de répit à la famille (répit de nuit) durant les fins de semaine. Si La Maison Répit La Ressource n'offrait plus ces services, elle s'engage à mettre fin à son bail.

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Pour les comptes à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'organisme à un risque de flux de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses risques créditeurs.